



Délibération n° 22

Conseil Municipal du Lundi 12 Février 2018

Service Jeunesse

Domaine des compétence :
7.5 - Demande de Subventions

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Subvention dans le dispositif « Publics et territoire » par la Caisse d'Allocations familiales

Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy

Synthèse de la délibération :

Solliciter les aides et répondre aux appels à projet de la Caisse d'Allocations Familiales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la ville d'Etaples sur mer développe depuis de nombreuses années une politique jeunesse forte avec des objectifs :

- Contribuer à la construction de l'individualité de l'enfant et du jeune et à son épanouissement physique et moral au sein de la société.

- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire privilégié dans le soutien et dans le financement de projets.

Considérant que dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le club de prévention, la ville d'Etaples sur mer souhaite organiser une coopérative jeunesse de service qui se définit comme un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif et à la citoyenneté économique.


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser M. Le Maire à solliciter toutes les aides et subventions provenant de la CAF pour ce projet
- d'autoriser M. Le Maire à veiller à la mise en place de ce projet et d'assurer sa bonne application.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-Del22-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018